



Communiqué de Presse

La renouée du Japon sur le territoire du lac du Bourget

**Bilan annuel de la stratégie de lutte
Invitation à la campagne d'arrachage**

2010-2011 : DE L'ÉTAT DES LIEUX AU PLAN D'ACTION

En 2010, un inventaire détaillé et précis de l'invasion des rivières et des bords du lac par la renouée du Japon a été conduit par le bureau d'études Concept Cours d'eau. Le constat est alarmant avec :

- plus de 37 000 m² de massifs recensés sur les cours d'eau,
- 15 000 m² sur les rives lacustres.

Une stratégie de lutte contre la renouée du Japon est alors initiée dans le cadre du 2nd contrat de bassin versant du lac du Bourget 2011-17. Celle-ci poursuit deux objectifs :

- 1- Stopper ou freiner la dissémination naturelle et anthropique,
- 2- Restaurer (ou réhabiliter) les milieux remarquables.

2015 : 4EME ANNEE D' ACTIONS CIBLEES

Veille sur les berges de rivières

Arrachage précoce des pousses de renouée du territoire de Chambéry métropole à celui de la CALB.

Veille sur les bords du lac

Depuis 2012, un arrachage précoce des pousses de renouée autour du lac a été mis en place. Soit 45 km + 4,6 km sur le canal de Savières parcourus à pieds, barque ou bateau selon les possibilités d'accès pour procéder à l'élimination des plantules. A chaque plantule enlevée, 1 massif de renouée ne poussera pas. C'est donc une action préventive efficace.

Surveillance de chantiers

Ex. de chantiers : Au Fil de l'Eau, Tillet médian à Savoie Hexapole et Tillet aval à Aix-les-Bains.

Prise en compte sur les chantiers de restauration de rivières ou d'aménagement de sentiers de la problématique « renouée » :

- intégration de mesures strictes dans les consultations d'entreprises,
- obligation pour l'entreprise de suivre une formation en début de chantier,
- contrôle inopinée pendant le chantier.

Une sensibilisation des publics

- 2015 représente la 3^{ème} session de formation des publics professionnels : agents d'entretien des espaces verts issus de collectivités ou d'entreprises privées. A ce jour déjà une centaine d'agents a été initiée aux bons gestes en matière de gestion de cette plante envahissante.
- Distribution de dépliant afin de présenter les bons gestes à adopter pour la fauche et l'élimination des produits de coupe (pour les professionnels) :



LE MASSIF NE ME GÈNE PAS JE N'Y TOUCHE PAS !

VOUS DOUTEZ ? CONTACTEZ LE CISALB !
Sébastien Cachera
Tél. 04 79 70 64 64
info@cisalb.fr
www.cisalb.fr

BESOIN D'INTERVENIR ATTENTION !

À PROXIMITÉ D'UN POINT D'EAU
rivière, lac, étang, zone humide, fossé

- fauche manuelle 1 fois/mois (ne rien perdre)
- stockage temporaire sur bâche étanche
- transport en déchetterie dans une bâche étanche

AILLEURS
route, chemin, parc...

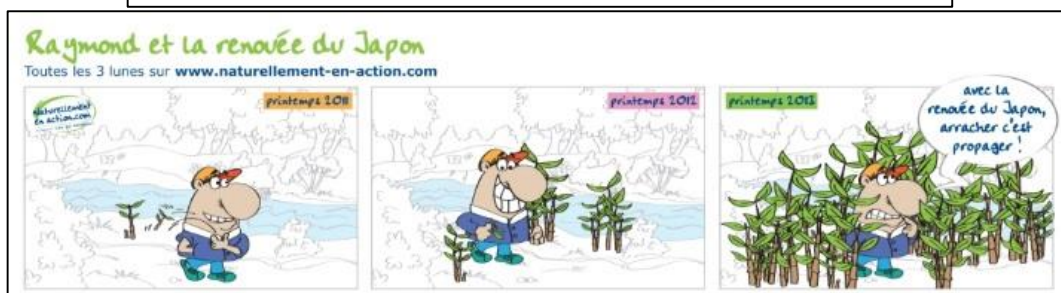
- fauche à la débroussailleuse 1 fois/mois
- stockage sur une zone imperméable ou sur le massif même

LES MAUVAIS GESTES

- ⊖ tiges stockées sur sol nu
- ⊖ désherbants
- ⊖ épaveuse
- ⊖ girobroyeur
- ⊖ arrachage
- ⊖ terrassement

- Une sensibilisation du grand public est faite à chaque intervention du CISALB sur évènementiels. Un Atelier des bons gestes à destination des particuliers a été réalisé en 2013 pour compléter la démarche.

- La toile internet est également alimentée de supports d'information déclinant les bons gestes au jardin ou à proximité de points d'eau.



- 2014 : Mise en place de 24 supports d'information le long des cheminements nouvellement réalisés : Au fil de l'eau (Aix-les-Bains), Tillet (Savoie Hexapole)...



La semaine du 27 avril 2015, le CISALB supervise l'arrachage des plantules de renouée du Japon le long du lac. A cette occasion, il vous est proposé de rencontrer les agents sur le terrain et assister à cet arrachage.

Attention : prise de RDV indispensable préalablement pour savoir où retrouver l'équipe itinérante.

Contact : Sébastien Cachera/ 06 24 90 09 62